Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260604-PV146-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **02 JUIN 2026**

P.V. n° 146
Dossier n° 5

Objet : Cession de bouteilles d'air

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU la délibération n° PV126-6 du 05 décembre 2022 relative au Plan Pluriannuel d'Equipement (PPE) et notamment le renouvellement du parc d'Appareils Respiratoires Isolants (ARI) ainsi que les bouteilles d'air associées,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne concernant la cession de bouteilles d'air,

Décide à l'unanimité,

- **D'autoriser la cession de bouteilles à d'autres SDIS ou Associations, par le biais de conventions.**

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU